



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

investissements

Question écrite n° 86235

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'attractivité de la France en matière d'investissement étranger. Il souhaiterait connaître le nombre d'investissements directs étrangers en 2010 et son évolution depuis trois ans.

Texte de la réponse

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en France augmenteraient très légèrement en 2009 (+ 1 %). Après la forte chute observée en 2008 (- 40 % par rapport à 2007), les flux d'investissements entrants semblent donc se stabiliser. À 42,9 MdEUR, la France se trouverait à présent selon la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement au troisième rang mondial en termes d'accueil des IDE, derrière les États-Unis et la Chine.

Flux d'IDE en France
(En milliards d'euros.)

	2007	2008	2009
IDE entrants	70,3	42,5	42,9
Dont : Capital social	22,0	15,1	12,0
Bénéfices réinvestis	10,7	- 0,9	2,1
Autres opérations	37,6	28,3	28,8

Il convient d'interpréter avec prudence ces résultats, du fait de la part que prennent les « autres opérations » (prêts, flux de trésorerie) dans ces flux (67 %). Après la forte chute observée en 2008, les investissements immobiliers se maintiennent, en 2009, à 4,3 MdEUR, tandis que les opérations en capital social reculent de 29 %. Il est compris, néanmoins, parmi les grandes opérations en capital social, l'attribution de titres par BNP Paribas à l'État belge en contrepartie de la cession par ce dernier de 75 % du capital de Fortis Banque à la banque française. Il est également intéressant de noter l'entrée de deux fonds d'investissements luxembourgeois de Goldman Sachs au capital d'Eurotunnel. Les emplois créés ou maintenus grâce aux investissements étrangers en France se seraient élevés à près de 30 000 en 2009, selon l'Agence française pour les investissements internationaux (AFI), après 32 000 en 2008 et 34 500 en 2007. Selon l'étude sur l'attractivité de l'Europe réalisée par Ernst & Young en 2010, la France est la deuxième destination européenne, pour le nombre de projets d'implantation créateurs d'emplois en 2009, derrière la Grande-Bretagne, et a capté 16 % des investissements à destination de l'Europe cette même année. Selon l'AFII, la France a attiré 639 projets d'investissements créateurs d'emplois en 2009. Le nombre moyen d'emplois créés ou maintenus par projet est de l'ordre de 47 (contre 50 en 2008). Les projets de plus de 500 emplois représentent 21 % des emplois créés ou maintenus en 2009, alors qu'ils ne comptaient que pour 10 % du total en 2008. Deux grandes

opérations de création (Cremonini restauration et Bertelsmann AG) et une opération de reprise (Saint-Gobain Desjonquères par Oaktree Capital Management), qui représentent un total de plus de 2 500 emplois maintenus ou créés, ont fortement orienté cette statistique. Au plan sectoriel, les IDE dans le secteur des industries manufacturières se maintiennent à 13,7 MdEUR, soit 32 % du total, comme en 2008, précédant les investissements dans le secteur des activités financières et d'assurance (13,2 MdEUR et 31 % du total), en hausse par rapport à 2008, les investissements immobiliers (4,3 MdEUR) et les investissements dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques (3 MdEUR, soit 7 % du total). Les investissements étrangers dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien, qui constituaient 27 % des flux en 2008, n'en représentent plus que 4 % en 2009. D'après le bilan 2009 de l'AFII sur les investissements étrangers en France, la part des activités manufacturières dans l'ensemble des projets d'investissements étrangers créateurs d'emplois augmente depuis 2007. Ce secteur est à l'origine de 66 % des projets en 2009, contre 62 % en 2007. La part des activités de services recule de deux points en 2009, pour atteindre 34 %. Ce repli est dû à la baisse des projets observée dans les secteurs du conseil, de l'ingénierie et des services opérationnels aux entreprises (- 32 % en moyenne annuelle depuis 2007), ainsi que dans le domaine des télécommunications et fournisseurs d'accès Internet (- 13 % en moyenne annuelle depuis 2007). Le nombre de projets dans les secteurs intensifs en technologie et valeur ajoutée (médicaments, biotechnologie, composants et matériels électroniques, matériels aéronautiques...) sont à l'origine de 33 % des projets en 2009, contre 29 % en 2007. Comme en 2008, les pays industrialisés sont à l'origine de la quasi-totalité des investissements étrangers en France. En 2009, l'Allemagne, le Luxembourg et les États-Unis ont procédé à des désinvestissements. Les principaux investisseurs sont le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas. Les pays de la zone euro sont à l'origine de 46 % de l'ensemble des flux d'investissements directs étrangers, contre 69,5 % en 2008 et 61,9 % en 2009. Les projets des investisseurs européens ont généré 66,1 % des créations ou de la maintenance d'emplois d'origine étrangère en 2009. Trois pays (Allemagne, États-Unis et Italie) représentent 50 % des emplois créés ou maintenus en 2009. Le nombre de projets en provenance des États-Unis est en baisse de 11 % par rapport à 2007, tandis que le nombre en provenance d'Italie est en hausse de 9 % sur la même période. En France, quatre régions accueillent 61 % des nouveaux projets d'investissements d'origine étrangère en 2009. L'Île-de-France confirme sa première place en 2009, avec 191 projets d'investissements, soit 30 % du total national. Viennent ensuite Rhône-Alpes avec 90 projets (14 % du total), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées (respectivement 9 % et 8 % du total national).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86235

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8673

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12822